



COMITÉ INTERNATIONAL  
DE LA  
CROIX-ROUGE

0.9.

an	1966					a/a
par.n	1112					
EFD 31 DÉC. 1960						
Ref. 0 411.62						

LE PRÉSIDENT

Genève, le 28 décembre 1960

Monsieur le Président de la Confédération,

Par votre lettre du 5 décembre 1960, qui se réfère à la Résolution No XIII de la XIXe Conférence internationale de la Croix-Rouge, ainsi qu'à notre mémorandum du 12 mai 1958, vous avez bien voulu nous faire part des conclusions auxquelles est arrivé le Gouvernement suisse, après avoir procédé à un nouvel examen du Projet de Règles limitant les risques courus par la population civile en temps de guerre.

C'est avec le plus grand intérêt que le Comité international a pris connaissance de votre communication. Par son étendue et son contenu, elle témoigne du soin qui a présidé à cet examen; aussi le Comité y a-t-il été extrêmement sensible et, en son nom, j'ai l'honneur de vous en exprimer ses vifs et sincères remerciements.

Monsieur Max Petitpierre  
Président de la Confédération  
Chef du Département politique fédéral  
B e r n e

Copies adressées à:

à M. le Prof. Bindschedler  
à M. l'Amb. Ruegger

le 3 janvier 1961.

Dodis



2.

Les conclusions dont vous nous faites part nous paraissent doublement précieuses. Elles le sont, tout d'abord, en affirmant à nouveau l'adhésion totale du Gouvernement suisse à l'idée humanitaire qui est à la base du Projet de Règles. Cette réaffirmation, et les paroles d'appréciation que vous exprimez à l'égard des travaux préparatoires de ce projet constituent pour nous un puissant encouragement.

Ces conclusions nous paraissent également d'un grand prix par les nombreuses suggestions concrètes qu'elles contiennent, tant sur les différentes dispositions du Projet de Règles que sur la nature de l'instrument juridique à viser ou les moyens d'y parvenir. Par leur importance, de même que par leurs conséquences sur la procédure à suivre pour arriver aux codifications que vous souhaitez, ces suggestions appellent une étude très attentive; pour sa part, le Comité international va l'entreprendre sans tarder et il aura l'occasion ultérieurement de vous faire part de ses vues à ce sujet.

D'ores et déjà, je suis heureux de vous indiquer que l'esprit dans lequel ces suggestions sont formulées correspond entièrement à celui qui a dicté et qui continue d'animer nos travaux pour la protection des populations civiles : le Comité international a toujours souligné qu'il importait de s'attacher, non pas tant au libellé même de son projet qu'aux principes essentiels que ce dernier



s'efforce de réaffirmer. Je puis également ajouter déjà que les suggestions du Conseil fédéral quant à un développement des idées contenues dans l'article 12 du Projet rencontrent précisément les intentions du Comité international, qui a porté depuis plus d'un an une attention spéciale à cette matière. Il se réjouit donc d'apprendre que les Autorités fédérales l'étudient de leur côté; le moment venu, une confrontation des points de vue sera sans doute d'un grand profit pour tous.

Vous exprimez, enfin, l'espoir de connaître les réponses qui nous sont parvenues d'autres Gouvernements. Bien qu'elles soient très peu nombreuses, ainsi que le Comité international a eu l'occasion de le déclarer publiquement, nous nous mettrons volontiers en rapport avec les Gouvernements intéressés pour leur demander de nous autoriser à vous communiquer leurs réponses. Non seulement il nous paraît opportun de pouvoir, en même temps, leur donner connaissance de vos conclusions - votre demande même nous laisse supposer que vous n'y verrez pas d'objection - mais il serait à notre avis très souhaitable que ces conclusions, en raison de leur intérêt, puissent être également communiquées à d'autres Gouvernements ou d'autres organes privés qui ont toujours porté de l'intérêt à ces travaux.

Pour vous permettre de vous déterminer plus facilement à l'égard de cette dernière idée,

4.

exprimée ici à titre préliminaire, nous aurons l'occasion, assez prochainement, de vous la préciser par écrit ou au cours d'un entretien.

En vous exprimant encore la reconnaissance du Comité international de la Croix-Rouge, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, les assurances de ma très haute considération.



Léopold BOISSIER